



**Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale de MARCHIENNES**

Séance 6 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Qui ont donné procuration : 4
Présents : 11
Qui ont pris part au vote : 15

Date de convocation : 26/02/2025

L'an Deux Mil vingt-cinq le 6 mars à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Cathy NOTOT-GOS, Jacqueline CRETEUR à Catherine KOPEC, Elizabeth DESMETTRE à Martine DELZENNE, Annie DEVAUX à Frédérique FERREIRA

Absent : Régis NOTOT

Délibération : 1/2025

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à présenter un Rapport d'orientation budgétaire (R.O.B) dont l'objet est de débattre des grandes orientations du budget primitif 2025.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE) a précisé la forme et le contenu du ROB.

Le ROB donne lieu à un débat, acté par une délibération.
Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel

LES REPRESENTANTS DU CCAS DE MARCHIENNES

Le Maire, président du CCAS : Laurent MARTINEZ

Les membres élus :

Catherine KOPEC, vice-présidente
Bernadette DEHAENE
Martine DELZENNE
Régis NOTOT
Cathy NOTOT-GOS
Sylvie ROUSSELLE
Frédérique FERREIRA
Jocelyn OGER

Les membres nommés :

Sylvie LESSELINGUE : représentante des associations qui oeuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
Michel FRAPPART : membre du groupe VADA et qui oeuvre dans l'amélioration du bien-être des seniors de la commune



Annie DEVAUX : représentante de l'association Secours Populaire
 Jacqueline CASTELAIN : représentante des associations de retraités et de personnes âgées
 Noëlla BOURDAUDHUI : représentante des personnes handicapées
 Chantal CABESTAING : représentante d'association qui oeuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
 Elizabeth DESMETTRE : représentante d'association qui oeuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Resto du Cœur)
 Le siège de l'UDAF est toujours vacant

SOMMAIRE

- 1/ Les missions du CCAS
- 2/ Quelques chiffres de la population démographiques de Marchiennes
- 3/ les actions menées par le CCAS en 2024
- 4/ Les finances du CCAS
- 5/ Perspectives 2025
- 6/ Partenariats
- 7/ Les orientations budgétaires 2025



1/ Les missions du CCAS

Conformément à l'article L.12325 du Code de l'Action sociale et des Familles, chaque C.C.A.S. se doit d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Les C.C.A.S. exercent des missions obligatoires et des missions facultatives spécifiques à chaque commune qui sont définies par le Conseil d'administration.

. Les missions obligatoires :

Participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale

Les CCAS ont obligation de domicilier toute personne sans domicile stable et ayant un lien avec la commune pour le bénéfice de prestations sociales légales ainsi que l'exercice des droits civils.

. Les missions facultatives :

Chaque C.C.A.S. détermine ses propres modalités d'intervention. Pour mener à bien sa mission, un C.C.A.S. peut notamment intervenir sous forme de prestations en nature ou en espèces, remboursables ou non.

2/ Quelques chiffres socio-démographiques de Marchiennes

Évolution et structure de la population en 2021

Commune de Marchiennes (59375)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	4 742	100,0	4 621	100,0	4 539	100,0
0 à 14 ans	970	20,5	927	20,1	840	18,5
15 à 29 ans	881	18,6	758	16,4	683	15,0

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
30 à 44 ans	1 069	22,5	957	20,7	918	20,2
45 à 59 ans	1 018	21,5	1 006	21,8	966	21,3
60 à 74 ans	496	10,5	645	14,0	771	17,0
75 ans ou plus	308	6,5	328	7,1	362	8,0



- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	3 375	3 267	3 564	4 164	4 641	4 742	4 621	4 539
Densité moyenne (hab/km ²)	157,4	152,4	166,2	194,2	216,5	221,2	215,5	211,7

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

3) Les actions menées par le C.C.A.S en 2024 :

- Le plan canicule : Cette inscription est facultative. Ce dispositif prévoit ainsi la mise en place et la gestion d'un registre nominatif. A cette occasion, les personnes recensées sont systématiquement contactées par le C.C.A.S. pour vérifier leurs besoins d'aide, de soutien, de visite
- La banque alimentaire du Nord : 500 kgs de denrées non périssables ont été collectées. Participation active des écoles BRASSENS, DOLTO, SAINTE THERESE
- Participation aux frais funéraires pour 1 personne 1350,00€
37 familles ont bénéficié des bons alimentaires cela représente un coût total pour l'année 2024 : 20 483,80 € euros
1 famille a bénéficié de la restauration scolaire à hauteur de 50 % coût total 140,80 euros
2 enfants ont bénéficié de l'ALSH à hauteur de 50% coût total 83,89 euros
18 enfants ont bénéficié du cadeau de Noël coût total 487,28 euros, d'un spectacle 610,00 €

4) Les finances du CCAS

A) FONCTIONNEMENT

Le budget du CCAS est destiné à la mise en oeuvre d'une politique d'aides facultatives au nom de sa mission de prévention sociale dans la commune.



-Dépenses de fonctionnement :

-chapitre 011 : il s'agit des charges dites à caractère général. Le montant prévu au budget primitif 2024 était de 21 723,55 €. Finalement, les dépenses se sont élevées à 3 387,44 €. A l'intérieur de ce chapitre budgétaire, nous trouvons, pour le CCAS de Marchiennes, les natures suivantes :

60623 : « Alimentation » 109,70 € ont été dépensés pour l'achat de coquilles de Noël

6156 : « maintenance ». Cette ligne enregistre le paiement des logiciels informatiques utilisés pour le CCAS. La prévision 2024 était de 1 600 €. Les factures se sont montées à 1935,66 €.

6232 : « fêtes et cérémonies ». Ce compte enregistre une prévision à hauteur de 2500 €. Goûter, jouets et spectacle ont été offerts aux enfants pour Noël. 1 300,08€ réalisées

63512 : « taxes foncières » : 50 € prévus et 42,00 € réalisés.

-chapitre 012 : « charges de personnel ». Ce chapitre budgétaire ne compte qu'une seule nature sur le CCAS de Marchiennes. Il s'agit du compte :

6451 : « cotisations à l'URSSAF ». 304 € ont été dépensés au titre des cotisations d'accidents du travail pour les membres bénévoles. 350 € avaient été budgétés.

-chapitre 65 : il s'agit des « autres charges de gestion courante ». A l'intérieur de ce chapitre budgétaire, on trouve les comptes :

65134 : « aides ». 20 483,80 € concernent les bons alimentaires distribués aux personnes dans le besoin. 140,80 € sont des aides cantine et 1350,00 € des frais d'obsèques et 83,89 € aides à hauteur de 50 % ALSH.

65138 : « autres secours ». 500 € budgétés. Aucun mouvement

6541 : « créances admises en non valeurs ». 50 € avaient été prévus par prudence mais aucun mouvement.

-chapitre 67 « charges spécifiques »

673 : « Titres annulés sur exercices antérieurs ». Là également 50 € avaient été votés par prudence mais aucun mouvement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement se monte donc à 25 749,93€ pour l'exercice 2024.

-Recettes de fonctionnement :

-chapitre 74 :

74741 : se trouve ici la subvention communale. Pour rappel, son montant pour 2024 est de 32 000€.

-chapitre 75 :

752 : « revenus des immeubles ». 54,61 € Ce compte enregistre les fermages 55 € avaient été prévus et nous avons encaissés 54,61 €. Dont un rattrapage 2022/2023 pour 26,56 €

752813 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 0,81 €

752888 : Autres : 0,81 €

756 : « libéralités reçues » : ce sont les dons faits au CCAS. 200 € budgétés rien en 2024

-chapitre 77 :

773 : « mandats annulés sur exercices antérieurs », des crédits avaient été votés par prudence 150 € à vérifier

Le total des recettes réelles de fonctionnement (chapitres 74,75) se monte donc à 32 056,23 en 2024.

Le résultat de l'exercice 2024 sur la section de fonctionnement est donc de 6 306,30 €

Recettes – dépenses soit $32\ 056,23 - 25\ 749,93 = 6\ 306,30$ €

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) était de 20 268,55 €

B) INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

2111 : terrains nus : sur cette ligne correspond l'achat du terrain des jardins familiaux et les frais de notaire la facture s'est montée à 5 612,00 €

2188 : autres immobilisations corporelles : frais de géomètre imputés au 2188 soit un montant de 1 212,00 €, les récupérateurs d'eau de pluie 1 362,92 € soit un montant total de 2 574,92 €

Recettes d'investissement

600,00 prévus sur la ligne 2748 « autres prêts » aucune aide sollicitée
Aucune recette d'investissement

Le résultat de l'exercice 2024 est en négatif 8186.92 €

Pour rappel, l'excédent d'investissement reporté (compte 001) était de 59 589,05 € il sera donc de 51 402,13 €

5) Perspectives 2025

Le CCAS s'est orienté vers une démarche sociale et solidaire.

La création de 10 jardins familiaux qui devrait se concrétiser d'ici le 1^{er} semestre 2025.

A ce jour, le nettoyage et le défrichage du terrain sont terminés. Les chalets ainsi que les cuves ont été livrés. Il est précisé que la préparation du terrain 5 524,00 € et les chalets 5 200,00 € font l'objet de rattachement Il reste donc :

- La pose de la clôture prévue pour le 1^{er} trimestre 2025
- L'installation des chalets et cuves
- Bancs de jardin, tables
- Composteurs (voir Cœur d'Ostrevent Agglo)

Par ailleurs, rattachement du groupe Ville Amie des Aînés au Centre Communal d'Action Sociale. L'objectif est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Il conviendra de rédiger une délibération pour le rattachement commune/ccas

Le groupe VADA sous la houlette de Madame Martine DELZENNE propose diverses prestations telles que des ateliers culinaires, des prestations culturelles etc....

6) Travail de partenariat :

Des permanences de la Maison Nord Solidarité de Somain ont lieu le 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} lundi de chaque mois.

Uniquement sur RDV

Permanence du Camion bleu départemental du Douaisis pour aider dans toutes les démarches administratives

La mutuelle JUST uniquement sur RDV, convention communale 61 personnes protégées soit 1.33 % de la population

La Mission locale : Aide à l'emploi des jeunes de 16 à 26 ans

38 familles bénéficient des Restos du Cœur dont 6 familles hors Marchiennes



23 familles bénéficient du Secours Populaire

7) les orientations budgétaires

L'année 2024 présente un excédent financier permettant un avenir serein

1) Le fonctionnement du CCAS

Chapitre 011

60623 : Alimentation prévoir 3000, 00 € (Atelier culinaire en raison d'un par mois et la petite restauration du thé dansant)

60628 : Autres fournitures non stockées : 700,00 € achat de rouleaux, pinceaux, peinture pour les jardins familiaux

60631 : fournitures d'entretien (éponges, produits ménagers pour l'atelier culinaire) 100,00€

60632 : fournitures petit équipement 250,00 € (Mouvement soutien au cancer masculin (chasubles bleues) 100,00 €, cérémonie remise de don 150,00 €)

6064 : fournitures administratives (journée du patrimoine) 500,00 €

6156 : Maintenance 2000,00 €

6188 : autres frais divers (Cotisation VADA, Audit et UNCCAS) 2000,00 €

6232 : fêtes et cérémonies : 6 100, 00 € comprenant le goûter de Noël, le spectacle, les cadeaux prévoir 2550,00 € la prestation de l'école de danse 600,00€, ateliers défi autonomie seniors 2 ateliers sur l'année 300,00 €, 2 spectacles de rue 2400,00 €, pot d'inauguration pour la journée du patrimoine 150,00 € et cadeaux pour les centenaires 100,00 €

6288 : Autres en route vers le label 300,00 €

63512 : Taxe Foncières 50,00 €

Chapitre 012

6451 : Cotisation URSSAF 350,00 €

Chapitre 65

65134 : Aides : 30 000,00 €

65138 : Secours : 500 ,00 €

654 : Non valeur : 50,00 €

Chapitre 67

673 : Titre annulé exercice antérieur : 50,00 €



Dépenses de fonctionnement	2024	2025
Les charges à caractère général	21 723,55 €	15 000,00 €
Les charges de personnel	350,00 €	350,00 €
Les charges de gestion courante	30 550,00 €	30 550,00 €
Les charges exceptionnelles	50,00 €	50,00 €
Virement de la section d'investissement		15 131, 85 €
Total des dépenses de fonctionnement	52 673,55 €	61 081,85 €

2) Les recettes du CCAS

Chapitre 70

70632 : Cotisation des adhérents pour les ateliers culinaires pour un souci de prudence nous prendrons le tarif le plus bas 15 euros et l'effectif le plus bas à savoir 15 personnes sur une période de 10 mois. Soit un total de 2250,00 €.

Atelier cuisine pour un repas ordinaire comprenant , plat, dessert et boissons ou plat, fromage, dessert et boissons	Marchiennois	15 euros
	Extérieurs	20 euros
Atelier cuisine pour un repas festif (mise en bouche, entrée, plat, fromage, dessert et boissons)	Marchiennois	20 euros
	Extérieurs	25 euros

Recettes de fonctionnement	2024	2025
Produits de services et culinaires		2 250,00 €
Subvention communale	32 000,00 €	32 000,00 €
Autres produits (dons et fermages)	255,00 €	257,00 €
Produits spécifiques	150,00 €	
002 excédent reporté	20 268,55 €	26 574,85 €
Total des recettes de fonctionnement	52 673,55 €	61 081,85 €

1) L'investissement du CCAS

La continuité des jardins familiaux

Les dépenses seront affectées selon lignes suivantes :

- 2128** : Avant la pose des chalets et des cuves prévoir la fourniture et pose de 5 dalles (une dalle pour 2 chalets et une cuve) : celle-ci sera réalisée par un prestataire prévoir sur cette ligne 7 600,00 € également la pose de la clôture pour un montant 9 845,00 €
- 2188** : bancs et tables 10 000,00 € pour les jardins familiaux, robot ménager pour l'atelier culinaire 350,00 €, Mange debout 100,00 €



Dépenses d'investissement	2024	2025
Immobilisations corporelles	59 589,05 €	55 809,78 €
Autres prêts	600,00 €	600,00 €
Reste à réaliser dépenses		10 724,20 €
Total des dépenses d'investissement	60 189,05 €	67 133,98 €

2) Les recettes de l'investissement

Recettes d'investissement	2024	2025
Virement de la section de fonctionnement		15 131,85 €
Autres prêts	600,00 €	600,00 €
Excédent reporté	59 589,05 €	51 402,13 €
Total des recettes d'investissement	60 189,05 €	67 133,98 €

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Président du Centre Communal

D'Action Sociale,

Laurent MARTINEZ.

